

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE LA CONSULTATION**  
**N°04**

L'Université d'Alger-3 informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation N°04/UA3/VRDPO/2021 relatif à « AMENAGEMENT ET REHABILITATION DE DEUX (02) STUDIOS AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES DE COMMUNICATION ET DE LA FACULTE DE L'INFORMATION A L'UNIVERSITE D'ALGER 3 » Lancée le 03/06/2021 Qu'après analyse et évaluation des offres techniques et financières:

- ❖ L'attribution provisoire de la consultation N°04/UA3/VRDPO/2021 conformément aux dispositions des articles 65 et 82 du Décret Présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public comme suit :

<b>Désignation:</b> Université d'Alger3	<b>Entreprise</b>	<b>NIF</b>	<b>Montant de l'offre en / TTC</b>	<b>Note de l'offre / 100</b>	<b>Observation</b>
AMENAGEMENT ET REHABILITATION DE DEUX (02) STUDIOS AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES DE COMMUNICATION ET DE LA FACULTE DE L'INFORMATION A L'UNIVERSITE D'ALGER 3	ETB TCE BRIK CHAOUCHE MOHAMED	182161301565178	9 900 443,00	90,26/100	Mieux disant

Les soumissionnaires peuvent consulter les résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières auprès du service contractant dans un délai de (03) jours à compter de la première parution du présent avis dans **le site web** de l'université.

Les soumissionnaires contestant le choix opéré par la commission d'ouverture et d'évaluation des offres peuvent introduire un recours auprès du **Vice rectorat chargé de développement, prospective et de l'orientation** sis à 02, rue Ahmed Ouaked, Dely brahim Alger dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis dans **le site web** de l'université.

Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Le recteur



مدیر الجامعة  
دا مزرق مختار